

AFFAIRE N° 2

LETTRE de M. le PRESIDENT de la Commission administrative du Centre hospitalier départemental.

Le MAIRE donne lecture de la lettre n° 120/D de M. le Président de la Commission administrative.

DEPARTEMENT DE LA REUNION

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL

FELIX GUYON

N° 120/D

Le Président de la Commission Administrative

à Monsieur le Maire de Saint-Denis

L'Administration des Ponts et Chaussées procède à la création d'une route dont le point de départ se situe en bordure du Nouveau Cen-

Je profite de cette circonstance pour vous demander de bien vouloir envisager la possibilité de doter cette voie nouvelle de quelques lampadaires qui pourraient être implantés au droit du nouvel Etablissement.

L'Hôpital recevant déjà des malades, un important accroissement de la circulation est à prévoir à bref délai dans les voies qui le desservent.

L'éclairage dont il s'agit la faciliterait certainement, éviterait des accidents toujours possibles et aurait le mérite de constituer un excellent système de signalisation lumineuse pour le Centre Hospitalier qui est comme vous le savez dépourvu de tout éclairage extérieur.

J'espère qu'il vous sera possible de réserver une suite favorable et rapide à la présente demande formulée tant dans l'intérêt des usagers de l'Hôpital que des riverains.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaite considération./.

Le Président,
Signé: Gabriel MACE.

A cet effet Bourbon Lumière chargée de l'établissement des devis, nous propose deux solutions:

1ère solution poutrelles 160, toutes taxes comprises	446.920 ₣
2ème solution poutrelles 140, toutes taxes comprises	401.441 ₣

De ces deux solutions, je serais d'avis que nous retenions la première, non pas, parce que la dépense est plus élevée mais parce que les poutrelles offrent plus de résistance. Il ne faut pas oublier la violence des cyclones auxquels nous sommes exposés.

M. GUINOT. - J'estime que la 2ème solution pourrait être retenue parce qu'offrant autant de garanties que la première.

Avant toutefois de nous prononcer, nous devrions demander au "Foyer Bourbonnais" constitué par un groupe de maisons construites derrière le Nouvel Hôpital Départemental l'utilisation de l'installation électrique qui le dessert. Nous pourrions y placer une 5ème ligne destinée à l'éclairage public qui nous est demandé et ce moyennant remboursement d'une partie des frais que cette Société a exposés.

Le MAIRE. - C'est une excellente idée. Je m'entendrai si vous le voulez bien, à cet égard, avec le Foyer Bourbonnais et je vous demande dès maintenant de m'accorder, vu l'urgence l'autorisation de discuter des modalités de la convention à intervenir et le cas échéant de l'exécution des travaux. Je vous en rendrai compte lors d'une prochaine réunion.

Adopté à l'unanimité.